

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L' AISNE**  
**COMMUNE DE CORBENY**  
**(28 février 2014)**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT HUIT FEVRIER DEUX**  
**MILLE QUATORZE**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, HERBULOT Odile, JASINSKI Jean-Claude, RASSEMONT Véronique, GRANDJEAN Patrice, SAILLARD Éric, DELCOURT Bruno, OLIVIER Marc, LACAILLE Thérèse.

Etaient absents représentés : BERSANO Francis représenté par SAILLARD Eric, LOPES Manuel représenté par JASINSKI Jean-Claude, MAQUIN Stephan représenté par HERBULOT Odile.

Absents excusés : Néant.

Convocation : 24 février 2014

**I - APPEL DES CONSEILLERS** : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance. Celle-ci sera la 75<sup>ème</sup> réunion du mandat.

**II - APPROBATION DU PROCES VERBAL** de la réunion du conseil municipal du 10 janvier 2014.

**III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame HERBULOT Odile est élue secrétaire de séance.

**IV 07 2014 CONVENTION BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L' AISNE:**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention du Conseil Général concernant la manifestation des Printemps des conteurs et des arts de la scène pour 2014. La Commune de Corbény a le privilège de recevoir l'un des spectacles le samedi 29 mars 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Aisne.

Monsieur le Maire aborde le rapport du service bibliothèque pour l'année 2013. Voici les éléments importants :

- 895 personnes inscrites à la bibliothèque
- 11 540 entrées dont 4586 dans le cadre scolaire et 6 954 particuliers
- 42.23 % de la population de Corbény fréquente la Bibliothèque
- Il y a eu 12 073 prêts de documents
- 11 227 documents sont disponibles à la bibliothèque, dont 3 183 appartiennent à la Commune de Corbény
- Il y a eu 221 connexions à internet

**V 08 2014 COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET COMMUNAL:**

Après l'exposé des chiffres, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du budget communal, à l'unanimité. Le Compte Administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2013 :	- 63 704.17 €
- en fonctionnement 2013	<u>+ 61 532.64 €</u>
Soit un excédent 2013	+ 2 171.53 €
Reports résultats antérieurs	<u>+ 236 554.71 €</u>
Résultat de clôture avant RAR* 2013	+ 238 726.24
Soldes reste à réaliser (RAR)	- 36 394.00 €
Résultat de clôture après RAR* 2013	+ 202 332.24 €

#### **VI 09 2014 COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET COMMUNAL :**

Compte de gestion dressé par Monsieur LEROUX, Receveur, pour le service communal de la commune de CORBENY (comptabilité M14)

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

2°) Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopte ce document à l'unanimité des présents.

#### **VII 10 2014 COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Après l'exposé des chiffres, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du service eau et assainissement, à l'unanimité. Le Compte Administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2013	+ 1 054 647.21 €
- en exploitation 2013	<u>+ 13 489.93 €</u>
Soit un excédent 2013	+ 1 068 137.14 €
Reports résultats antérieurs	<u>- 15 821.10 €</u>
Résultat de clôture avant RAR* 2013	+ 1 052 316.04 €
Soldes reste à réaliser (RAR)	- 1 250 833.00 €
Résultat de clôture après RAR* 2013	- 198 516.96 €

## **VIII 11 2014 COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2013 :**

Compte de gestion dressé par Monsieur LEROUX, Receveur, pour le service eau et assainissement de la commune de CORBENY (comptabilité M49)

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

2°) Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopte ce document à l'unanimité des présents

## **IX 12 2014 CONTRAT MAINTENANCE INFORMATIQUE SECRETARIAT DE MAIRIE :**

Après avoir pris connaissance de la proposition du renouvellement du contrat informatique par notre prestataire JVS MAIRISTEM, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

## **X 13 2014 PARTICIPATION COUVERTURE PREVOYANCE AGENTS COMMUNAUX :**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée

aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer 5 € par agent et par mois à leur cotisation prévoyance maintien de salaire, à l'unanimité des membres présents.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget, chapitre 012.

#### **XI 14 2014 DEMANDE DE SUBVENTION DETR RESERVE INCENDIE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sollicite de l'Etat pour la mise aux normes sécurité incendie sur le secteur de la Route d'Aizelles et sur le secteur de la Route de Juvincourt, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, de 55 % du montant H.T. des travaux.

Le montant des travaux étant de : 19 931.04 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

#### **XII 15 2014 CONVENTION CESSION DE BIENS ENTRE LA C.C.C.D. ET LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année la Communauté de Communes du Chemin des Dames alloue une enveloppe à chaque commune pour acheter du matériel, des fleurs.... Dans le cadre du développement du tourisme. La commune de Corbény, en 2013, avait choisi trois corbeilles, deux balconnières, deux cendriers, 1 table et 4 bancs qu'il faut réintégrer à l'actif communal. La CCCD a établi une convention relative à la cession entre elle et la Commune de biens meubles et immeubles à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à l'unanimité des membres présents.

#### **VIII QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté inter préfectoral d'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne, Vesle, Suippe.
- Tenue des bureaux de vote pour les élections municipales du 23 et 30 mars 2014 :

23 mars 2013 :

	1 <sup>er</sup> ASSESSEUR	PRESIDENT	2 <sup>ème</sup> ASSESSEUR
08 h à 10 h	LOPES	DEBOUDT	LAUNOIS
10 h à 12 h	OLIVIER	JASINSKI	RASSEMONT
12 h à 14 h	GRANDJEAN	SAILLARD	TOURRIER
14 h à 16 h	DELCOURT	HERBULOT	MAQUIN
16 h à 18 h	DEBOUDT	DEBOUDT	LACAILLE

30 mars 2013 :

	1 <sup>er</sup> ASSESSEUR	PRESIDENT	2 <sup>ème</sup> ASSESSEUR
08 h à 10 h	LOPES	DEBOUDT	LAUNOIS
10 h à 12 h	OLIVIER	JASINSKI	RASSEMONT
12 h à 14 h	GRANDJEAN	SAILLARD	TOURRIER
14 h à 16 h	DELCOURT	HERBULOT	MAQUIN
16 h à 18 h	DEBOUDT	DEBOUDT	LACAILLE

- Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur travail de ces six dernières années. Le but de cette mandature a toujours été de respecter l'intérêt des concitoyens. Il y a eu parfois des choix très difficiles, mais indispensable pour l'avenir de Corbény. Il souhaite à tous les conseillers pleine réussite dans leurs projets futurs.

#### DELIBERATIONS :

07 2014 : CONVENTION BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L' AISNE:  
08 2014 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUGET COMMUNAL  
09 2014 : COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET COMMUNAL  
10 2014 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT  
11 2014 : COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2013 :  
12 2014 : CONTRAT MAINTENANCE INFORMATIQUE SECRETARIAT DE MAIRIE  
13 2014 : PARTICIPATION COUVERTURE PREVOYANCE AGENTS COMMUNAUX  
14 2014 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR RESERVE INCENDIE  
15 2014 : CONVENTION CESSION DE BIENS ENTRE LA C.C.C.D. ET LA COMMUNE

La séance est levée à 22h00

DEBOUDT Philippe,

JASINSKI Jean-Claude,

HERBULOT Odile,

GRANDJEAN Patrice,

RASSEMONT Véronique,

SAILLARD Éric,

DELCOURT Bruno,

OLIVIER Marc,

LACAILLE Thérèse,

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 04 mars 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.